

A LA FOLIE 2B
Société a responsabilité limitée
au capital de 500 euros
Siège social : RN 193 QUARTIER
SANSONETTI
20600 FURIANI
901 463 273 RCS BASTIA

PROCES-VERBAL DES DECISIONS

DE L'ASSOCIE UNIQUE

DU 01/06/2025

L'an deux mille vingt cinq

le 01 juin,

A FURIANI,

Cassandra SUROWICZ épouse PASQUALINI,
Demeurant Hameau de FORCI 20230 SANTA REPARATA DI MORIANI,
Associé unique de la Société A LA FOLIE 2B,

- Madame SUROWICZ PASQUALINI Cassandra, propriétaire de..... 1 00 parts
sur les 100 parts composant le capital social.

L'ASSOCIE UNIQUE A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES RELATIVES A :

- Transfert du siège social,
- Modifications statutaires corrélatives des statuts,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

CP

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, décide de transférer le siège social de RN193 Quartier Sansonetti 20600 FURIANI à Lieu-dit « route du stade » Avenue sampiero Corso 20600 FURIANI à compter de ce jour.

En conséquence, l'Assemblée modifie l'article 4 des statuts de la manière suivante :

ARTICLE 4- SIEGE SOCIAL

« Le siège est fixé à Lieu-dit « route du stade » Avenue sampiero Corso 20600 FURIANI»

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION - DELEGATION DE POUVOIRS EN VUE DES FORMALITES

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité qu'il appartiendra.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'associé unique et répertorié sur le registre des décisions de l'associé unique.

Cassandra SUROWICZ

